



RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PARC TRAMPOFOREST

- **Avant de commencer l'activité, veuillez prendre connaissance du règlement intérieur. Votre accès au parc implique L'ACCEPTATION COMPLETE du présent règlement.**
- **La Direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions prévues au présent règlement.**
 - **Vous évoluez en AUTONOMIE dans le parc et êtes responsable de votre propre sécurité.**

1. Informations générales 📌

« TrampoForest Park » est un lieu d'activité ludique permettant au pratiquant de cheminer en hauteur et au sol de façon autonome. Le parc se compose de différents filets en hauteur, d'une structure accrobranche pour les pitchounes et d'activités sportives (disc golf, archery tag, escape game, chasse aux trésors, jeux au sol).

- Le parc « TrampoForest Park » est situé à : **Rondpoint de Kergrain, 56000 VANNES**
- Le parc est ouvert toute l'année (de Février à Novembre) **aux horaires indiqués sur notre site internet** : www.foretadrenaline.com
- L'accès au parc et aux structures (jeux, filets, parcours, bâtiments) est strictement interdit en dehors des horaires d'ouverture.
- L'accès au parc implique **l'acceptation complète** du règlement intérieur.
- Certaines activités sont **réservées à un âge minimum** (précisé à l'entrée de chaque jeu).

2. Accès et comportement 🚶

- Le respect d'autrui est obligatoire : **aucune violence, intimidation ou comportement inapproprié** ne sera toléré.
- Adopter en toute circonstance un **comportement responsable et prudent** pour vous, pour les autres personnes et pour le matériel
- **Respecter la signalisation** en vigueur, ne pas gêner les pratiquants en restant dans les allées dédiées
- L'alcool et les objets dangereux sont **interdits**.
- **Les animaux (chiens) doivent être tenus en laisse**, sous la surveillance de leur maître et rester dans les allées dédiés aux accompagnateurs au sol.
- L'accès aux zones techniques, ateliers et locaux du personnel est strictement **interdit au public**.
- Les visiteurs doivent suivre **toutes les consignes du personnel** et respecter la signalisation.
- Rester vigilant à l'environnement en faisant attention aux branches, racines, installations,
- **Respecter les balisages** et les cheminements au sol pour protéger le site naturel
- **Ne pas fumer** ni faire de feu. Il est rappelé que le parc se situe en milieu boisé
- **Garder le site propre**. Des poubelles sont mises à votre disposition avec un tri sélectif
- La prestation fournie vous donne droit à :
 - 1h30 de TrampoForest (à certains jeux en fonction de votre achat)
 - Les consignes de sécurité à visionner
 - La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuels sur parcours ou au sol

3. Sécurité et utilisation des activités ⚠️

- Il est interdit d'accéder à un parcours **sans avoir l'âge et le forfait** requis. Il est possible d'être surclasser sur accord du responsable du site uniquement.
- **Le port d'une tenue adaptée** à l'activité physique en extérieur est **strictement obligatoire**.
- Il faut **retirer tous les objets** (téléphone, clés, portefeuille) de ses poches, tous **les bijoux**, afin de ne plus rien avoir sur soi susceptible de tomber ou s'accrocher dans les filets.
- Les cheveux longs doivent être attachés
- Chaque activité possède ses propres règles et ses propres consignes de sécurité **à visionner avant de démarrer l'activité**
 - Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité, ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à pratiquer l'activité. Aucun remboursement ne sera accordé ultérieurement.
- Les visiteurs doivent **prévenir immédiatement** le personnel en cas de blessure ou de problème.

- **Être en bonne santé** et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance en quantité pouvant altérer ses capacités. La pratique est **déconseillée aux femmes enceintes**.
- **Les enfants doivent être accompagnés** par un adulte jusqu'à 14 ans et signé une décharge parentale à partir de 15 ans. La Direction décline toute responsabilité envers un mineur non accompagné.
- **En cas de mauvaises conditions météorologiques** (fort vent, orage avec risque de foudre, ...), la Direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours et le parc pour votre propre sécurité.

4. Responsabilités

- Les visiteurs participent aux activités **à leurs propres risques**, sous réserve du respect des consignes de sécurité.
- Avoir souscrit, au préalable, **une assurance en responsabilité civile**
- Le parc n'est pas responsable des **objets perdus, endommagés ou volés**. Les visiteurs sont responsables de leurs effets personnels. Le parc décline toute responsabilité en cas de perte, endommagement ou vol.
- **Tout incident ou accident doit être signalé** au personnel et inscrit dans le **registre de sécurité**.
- Le parc dispose d'une assurance responsabilité civile. Les visiteurs doivent respecter les règles pour que cette assurance reste applicable.
- La société Forêt Adrénaline ne pourra être tenue pour responsable des dégradations ou vols qui pourraient survenir dans les véhicules **stationnés sur le parking**.
- La société Forêt Adrénaline décline toute responsabilité en cas d'accident survenu **suite à un non-respect des consignes de sécurité**.
- La société Forêt Adrénaline se réserve le droit de **réclamer des indemnités financières** aux participants en cas de perte, vol ou de dégradation du matériel.

5. Santé et premiers secours

- L'accès au parc **est interdit** aux personnes sous l'influence d'alcool ou de substances interdites.
- Des soins de **premières nécessités** sont présents sur le site.
- Les visiteurs **doivent signaler** tout malaise ou blessure immédiatement.
- En cas d'urgence, le personnel est formé aux **gestes de premiers secours**.
- **L'intervention d'aide extérieure** (pompiers, samu, police) pourra être mise en place en fonction de l'accident ou l'incident sur accord du responsable de site

6. Dispositions légales

- Le parc respecte la législation en vigueur pour les **ERP (Établissements Recevant du Public)** et les activités de loisirs.
- Les activités encadrées pour mineurs respectent les normes **Jeunesse et Sports** (taux d'encadrement obligatoire, sécurité).
- Toute **photo ou vidéo** prise sur le parc peut être utilisée à des fins promotionnelles ; un panneau indique ce droit.
- La discrimination, le harcèlement ou toute forme de violence est **strictement interdite**.

7. Sanctions

- Le non-respect du règlement peut entraîner :
 - **Avertissement verbal**
 - **Exclusion temporaire ou définitive** du parc
 - **Interdiction de participation** aux activités
 - Les dommages matériels causés volontairement pourront être **facturés aux responsables**.
 - La société Forêt Adrénaline n'assume **aucune responsabilité en cas de non-respect** des consignes de sécurité ou du présent règlement intérieur
- ➔ **La Direction peut prendre et faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée**

8. Signatures (si besoin pour groupe ou entreprises) 📝

Je soussigné(e) :

Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de TrampoForest.

Date :

Signature :